



En effet, l'ambassade de France au Cameroun annonce la mise en place d'un nouveau système de demande de visa à compter du 3 février prochain.

La représentation diplomatique indique que les demandeurs devront obligatoirement prendre rendez-vous sur internet pour une demande de visa ordinaire. À la fin de la procédure de prise de rendez-vous, il faudra imprimer le récépissé de prise de rendez-vous. C'est ce document qui permettra d'accéder aux guichets du service des visas.

Un mail de confirmation du rendez-vous sera en plus adressé au demandeur. « Important : lorsque vous aurez obtenu votre rendez-vous, il est inutile d'arriver 2 heures en avance. Vous ne pourrez accéder au service des visas que 15 minutes avant l'heure de votre rendez-vous. Sur le site France visa, portail unique contenant toute l'information nécessaire pour vous guider dans votre démarche et vous assister à chaque étape de votre demande, vous avez la possibilité d'obtenir des informations sur l'état d'avancement de votre demande », précise l'ambassade.

Pour rappel, depuis le 1er janvier 2020, la saisie du formulaire de demande de visas en ligne sur le site « www.france-visas.gouv.fr » est devenue obligatoire.